**Modèle de CDI**

**Employé**

**Temps partiel**

**Avertissement**

La Fédération Nationale de l’Habillement vous informe sur la législation sociale.

Ces textes ont un caractère indicatif et non-exhaustif : ils relèvent, en effet, exclusivement de l'information juridique à but documentaire et ne traite pas tous les cas particuliers. Vous êtes responsable de la consultation, de l'utilisation et de l'interprétation de la documentation fournie qui ne vous dispense ni de votre obligation de vous informer par vous-même ni de recourir aux conseils personnalisés d’un professionnel du droit.

**Nous vous remercions de toujours nous transmettre ces modèles avant transmission au salarié pour relecture attentive.**

**Entre les soussignés** :

L’entreprise <…………….>,

Adresse : <…………..>

Représentée par M <……………..> agissant en qualité de <indiquer ses fonctions>

D’une part,

**et**

M <……………..>

Né(e) le <…………>, à <………..>, domicilié(e) à <……..>

Nationalité : <…………….>

No du titre autorisant à travailler : <…………………>

No d'immatriculation à la Sécurité sociale : <>

D’autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

1. **Engagement**

Le présent contrat est un contrat à durée indéterminée qui prendra effet à compter du <date> à <heure>.

La déclaration préalable à votre embauche est effectuée à l’Urssaf de ………………..

1. **Convention collective applicable**

Sous réserve d'un changement d'activité ou de toute autre situation entraînant leur remise en cause, le présent contrat est régi par les dispositions de la convention collective nationale du commerce de détail de l’habillement et des articles textiles n°3241 <le cas échéant : et/ou de l'accord applicable dans l'entreprise>.

1. **Période d'essai**

**- Au choix -**

* *S’il n’y a pas de période d’essai*

Le présent contrat est conclu sans période d’essai.

* *S’il y a une période d’essai*

Le présent contrat est conclu pour une durée indéterminée. Il ne deviendra définitif qu'à l'issue d'une période d'essai de deux mois.

Au cours de la période d’essai, chacune des parties peut rompre le contrat de travail sans indemnité en respectant le délai de prévenance prévu par la convention collective.

La rupture de la période d’essai, quel qu’en soit l’auteur, est notifiée par lettre recommandée avec demande d’avis de réception ou par lettre remise en main propre contre récépissé.

Pour la détermination de la durée du délai de prévenance, il est tenu compte de la présence effective du salarié pendant la période d’essai, à l’exclusion des périodes de suspension de l’exécution du travail.

1. **Emploi et qualification**

*M …………………….* est engagé(e) en qualité de <préciser l’intitulé de poste, exemple « vendeur, retoucheur, manutentionnaire, employé administratif… »>, en catégorie <....> de l’accord du 12 octobre 2006 sur les classifications professionnelles prévues par la convention collective du commerce de détail de l’habillement et des articles textiles (n°3241). Elle pourra être modifiée par l’entreprise en cas de révision de cet accord de branche des classifications.

Ses attributions sont notamment les suivantes : < indiquer l’ensemble des tâches effectuées ou pouvant être effectuées par le salarié en respectant les attributions définies pour chaque catégorie par l’accord du 12 octobre 2006>.

|  |
| --- |
| ***Exemple pour un vendeur**** *Accueil et conseil de la clientèle*
* *Encaissement des achats et contrôle de la caisse*
* *Présentation et rangement des articles en rayon, en vitrine et dans la réserve*
* *Propreté et entretien du rayon/ point de vente*
* *Etiquetage, antivolage*
* *Respect des règles de sécurité du magasin*
* *Signalement des éventuelles anomalies de stock*
* *La remise en banque et la facturation de diverses prestations de vente*
* *L’ouverture (occasionnelle, régulière, permanente) et/ ou la fermeture du magasin*
* *(…)*
 |

Sans préjudice des dispositions légales et réglementaires, le salarié reconnaît expressément que ses fonctions pourront être modifiées par l’entreprise, sous réserve que les fonctions confiées relèvent de sa qualification. De telles modifications ne constitueront pas une modification du contrat.

*M ………………….*devra loyalement et diligemment exécuter ses fonctions et également, dans l’exercice de ses attributions, se conformer aux ordres, instructions et consignes particulières de travail qui lui seront données par l’entreprise.

1. **Durée du travail**

***Vous avez le choix entre fixer une durée hebdomadaire de travail (A) ou fixer une durée mensuelle de travail (B).***

1. ***Durée hebdomadaire de travail***

***La durée hebdomadaire minimale est égale à 24 heures (1.) sauf exceptions (2.)***

1. ***Si la durée hebdomadaire est ≥ 24 heures :***

M <…………> est engagé(e) pour une durée hebdomadaire de <……………> heures, réparties de la manière suivante :

***Au choix :***

1. ***Horaires non définis dans le contrat***

***Elément répétable autant que de besoin :***

* <jour de la semaine> : <………..> heures
* <jour de la semaine> : <………..> heures
* …..

Les horaires de travail pour chaque journée travaillée seront communiqués à M <…………..> par écrit selon les modalités suivantes : *<Indiquez les modalités suivant lesquelles les horaires sont communiqués au salarié, par exemple planning communiqué par période de… semaines avec un délai de prévenance de … jours – pas de délai légal, il est conseillé de respecter au* moins 7 jours).

***OU***

1. ***Horaires définis dans le contrat***

***Elément répétable autant que de besoin :***

* <Jour de la semaine> : de <…….> heures à <…….> heures et de <…..> heures à <……..> heures
* <Jour de la semaine> : de <…….> heures à <…….> heures et de <…..> heures à <……..> heures
* …..

***-Fin de choix-***

1. ***Si la durée hebdomadaire est ˂ 24 heures :***

En raison de contraintes personnelles exposées par courrier motivé du <………….> **OU**Suite à la demande exposée par courrier motivé du <……………….> de cumuler son activité avec un autre contrat de travail à temps partiel **OU**Etant étudiant(e) et âgé(e) de moins de 26 ans[[1]](#footnote-1), M <………………..> est engagé(e) pour *<*une durée hebdomadaire de <……………..> heures, réparties de la manière suivante :

***Au choix :***

1. ***Horaires non définis dans le contrat***

***à*** *Attention : dans cette hypothèse, les horaires du salarié doivent être regroupés sur des journées ou des demi-journées régulières ou complètes.*

***Elément répétable autant que de besoin :***

* <Jour de la semaine> : <…………..> heures
* <Jour de la semaine> : <…………..> heures
* …..

Les horaires de travail pour chaque journée travaillée seront communiqués à M <……………> par écrit selon les modalités suivantes : *<Indiquez les modalités suivant lesquelles les horaires sont communiqués au salarié, par exemple planning communiqué par période de… semaines avec un délai de prévenance de … jours – pas de délai légal, il est conseillé de respecter au* moins 7 jours).

**OU**

1. ***Horaires définis dans le contrat***
* *Attention : les horaires du salarié doivent être regroupés sur des journées ou des demi-journées régulières ou complètes.*

***Elément répétable autant que de besoin :***

* <jour de la semaine> : de <……….> heures à <………> heures et de <……..> heures à <…….> heures
* <jour de la semaine> : de <……….> heures à <………> heures et de <……..> heures à <…….> heures
* …..

***-Fin de choix-***

1. **Durée mensuelle**

***La durée mensuelle minimale est égale à 104 heures (1.) sauf exceptions (2.)***

1. ***Si la durée mensuelle est ≥ 104 heures :***

***Au choix :***

1. ***Horaires non définis dans le contrat***

M <………..> est engagé(e) pour une durée mensuelle de <…………> heures, réparties de la manière suivante :

*Elément répétable autant que de besoin :*

* <Première semaine > : <…………..> heures
* <Deuxième semaine> : <………….> heures
* …

Les horaires de travail pour chaque journée travaillée seront communiqués à M<> ar écrit selon les modalités suivantes : *<Indiquez les modalités suivant lesquelles les horaires sont communiqués au salarié, par exemple planning communiqué par période de… semaines avec un délai de prévenance de … jours – pas de délai légal, il est conseillé de respecter au* moins 7 jours).

**OU**

1. ***Horaires définis dans le contrat***

M <……..> est engagé(e) pour une durée mensuelle de <………….> heures, réparties de la manière suivante :

*Elément répétable autant que de besoin :*

Première semaine :

- <jour de la semaine> : de <…….> heures à <…….> heures et de <……> heures à <….> heures

- <jour de la semaine> de <……….> heures à <……> heures et de <…..> heures à <.> heures

- …..

Deuxième semaine :

- <jour de la semaine> : de <…….> heures à <……..> heures et de <…..> heures à <…> heures

- <jour de la semaine> de <……..> heures à <……..> heures et de <…….> heures à <…..> heures

- …..

1. ***Si la durée mensuelle est < 104 heures :***

En raison de contraintes personnelles exposées par courrier motivé du <……….> ***OU*** Suite à la demande exposée par courrier motivé du <> de cumuler son activité avec un autre contrat de travail à temps partiel ***OU*** Etant étudiant(e) et âgé(e) de moins de 26 ans[[2]](#footnote-2) ……….

***Au choix :***

1. ***Horaires non définis dans le contrat***

*à Attention : dans cette hypothèse, les horaires du salarié doivent être regroupés sur des journées ou des demi-journées régulières ou complètes.*

…… M <…………> est engagé(e) pour une durée mensuelle de <………….> heures, réparties de la manière suivante :

*Elément répétable autant que de besoin :*

* <Première semaine > : <………….> heures[[3]](#footnote-3)
* <Deuxième semaine> : <………..> heures
* …..

Les horaires de travail pour chaque journée travaillée seront communiqués à M<> par écrit selon les modalités suivantes : *<Indiquez les modalités suivant lesquelles les horaires sont communiqués au salarié, par exemple planning communiqué par période de… semaines avec un délai de prévenance de … jours – pas de délai légal, il est conseillé de respecter au* moins 7 jours).

***OU***

1. ***Horaires définis dans le contrat***

*à Attention : dans cette hypothèse, les horaires du salarié doivent être regroupés sur des journées ou des demi-journées régulières ou complètes.*

… M <………..> est engagé(e) pour une durée mensuelle de <………> heures, réparties de la manière suivante :

***Elément répétable autant que de besoin :***

Première semaine :

- <jour de la semaine> : de <> heures à <> heures et de <> heures à <> heures

- <jour de la semaine> de <> heures à <> heures et de <> heures à <> heures

- …………

Deuxième semaine :

- <jour de la semaine> : de <> heures à <> heures et de <> heures à <> heures

- <jour de la semaine> de <> heures à <> heures et de <> heures à <> heures

- …………

***- Fin de choix -***

La journée de travail ne pourra être inférieure à 2 heures de travail continu et ne pourra comporter, outre les temps de pause rémunérés ou non, plus d'une coupure, laquelle ne pourra être supérieure à 2 heures.

La répartition de la durée de travail de M <……..> pourra être modifiée dans les cas suivants : *(Indiquer la liste exhaustive des situations pouvant donner lieu à modification de la répartition de la durée du travail prévue : absence d’un salarié ou du dirigeant, formation, modification des horaires d'ouverture, accroissement temporaire d’activité, etc).*

Dans ces cas, la répartition de la durée du travail de M<>sera modifiée comme suit : <> *(Indiquer si certains jours non travaillés peuvent le devenir et les plages horaires possibles pour les modifications, exemple :*

* *Une répartition de la durée du travail sur tous les jours ouvrables et toutes plages horaires sans aucune restriction ;*
* *une répartition de la durée du travail sur tous les jours ouvrables à l’exception des jours (ou demi-journées et/ou plages horaires) suivants <> ;*
* *Une répartition de la durée du travail sur tous les jours ouvrables et toutes les plages horaires sous réserve que la durée journalière ne soit pas inférieure à <> heures ;*
* *Une répartition de la durée du travail sur tous les jours ouvrables, à l’exception des jours (ou demi-journées et/ou plages horaires suivantes <>) suivants :<> sous réserve que la durée journalière n’excède pas <……….> heures ou sous réserve que la durée journalière ne soit pas inférieure à <………> heures)..*

Lorsque surviendra l'une des circonstances autorisant une nouvelle répartition, les conditions de cette modification seront notifiées à M <…………> 7 jours ouvrés au moins avant la date à laquelle elle doit avoir lieu.

Cette notification sera faite par lettre recommandée avec avis de réception ou par lettre remise en main propre contre décharge.

***Si les horaires journaliers ont été indiqués dans le contrat et non pas remis sous forme de plannings :***

Les horaires journaliers indiqués à l’article 8 sont modifiables dans les mêmes conditions que la répartition de la durée du travail.

***- Fin de choix –***

En fonction des nécessités de service, il pourra être demandé à M <……………..> d'effectuer des heures complémentaires dans la limite d’un tiers de la durée <préciser : hebdomadaire ou mensuelle> prévue au contrat.

Les heures complémentaires effectuées dans la limite de 10 % de la durée contractuellement prévue donnent lieu à une majoration de salaire de 10%.

Les heures complémentaires effectuées au-delà du dixième et jusqu’à un tiers de la durée contractuelle donnent lieu à une majoration de salaire de 25%.

Lorsque des heures complémentaires sont demandées, l’employeur devra respecter, sauf accord du salarié, un délai de prévenance de 5 jours ouvrés. Ce délai pourra être réduit à 3 jours ouvrés en cas de circonstances exceptionnelles non prévisibles.

M <……………> s'engage à effectuer ces heures complémentaires dans le cadre ainsi défini. Tout refus de sa part pourra être sanctionné, voire constituer un motif de licenciement.

M ……………………. pourra être amené(e) à travailler les jours fériés dans le respect des dispositions conventionnelles et le dimanche si l’entreprise ……………….. est titulaire de dérogations au repos dominical.

1. **Rémunération**

*M …………………* percevra une rémunération mensuelle brute de …………………………. € pour la durée du travail prévue au 5).

A cette rémunération s'ajouteront les éléments suivants : <préciser la nature et les modalités de calcul des éventuels accessoires de la rémunération : prime d'ancienneté, commission, prime de vacances, prime de treizième mois, etc.>.

**Exemple**

***Clause sur la participation au chiffre d'affaires réalisé par le salarié personnellement***

Au salaire fixe s'ajoutera une prime mensuelle calculée en pourcentage du chiffre d'affaires mensuel hors taxe réalisé par M…………………….., ce pourcentage sera progressif suivant les tranches de chiffre d'affaires dans les conditions indiquées ci-après (ou dans les conditions indiquées par avenant ou annexe signé par les parties) :

*Obs : étant fonction du travail personnel de l'intéressé, les sommes versées au titre du pourcentage doivent être prises en compte dans l'assiette de l'indemnité de congés payés.*

— tranche 1 : pour la partie du chiffre d'affaires comprise entre 0 et ..... *(nombre)* € : pas de pourcentage

— tranche 2 : pour la partie du chiffre d'affaires comprise entre ..... *(nombre)* € et ..... *(nombre)* € : ..... *(nombre)* %

— tranche 3 : pour la partie du chiffre d'affaires comprise entre ..... *(nombre)* € et ..... *(nombre)* € : ..... *(nombre)* %

— tranche 4 : pour la partie du chiffre d'affaires comprise entre ..... *(nombre)* € et ..... *(nombre)* € : ..... *(nombre)* %

— tranche 5 : pour la partie du chiffre d'affaires comprise entre ..... *(nombre)* € et ..... *(nombre)* € : ..... *(nombre)* %

Le règlement de cette prime interviendra … (préciser les modalités de versement, exemple : la prime sur le CA du mois N sera versée à la fin du mois N+1).

Les modalités d’attribution de la prime seront révisées périodiquement par avenant entre les parties au présent contrat.

1. **Objectifs**

*Eventuellement (en l’absence de prime sur les objectifs comme ci-dessus) :*

*M…………………..*s’engage à réaliser des objectifs commerciaux qui seront déterminés périodiquement par l’entreprise en concertation avec le salarié et fixés par avenant / annexe au présent contrat. *[Ou par document signé par le salarié].*

Ces objectifs seront fixés par comparaison avec les résultats enregistrés par le prédécesseur de M…………….. et/ou par les autres salariés exerçant des fonctions identiques ou similaires à M …………………………..

A défaut d’accord entre les parties, les objectifs seront fixés unilatéralement par l’entreprise.

La réalisation des objectifs constitue un élément déterminant de la signature et de l’exécution du présent contrat.

*Ou*

*Au cas où* M……………..*n’atteindrait pas sur <……………..> trimestres [ou autre] les objectifs fixés, la société se réserve la possibilité de procéder au licenciement de* M…………….. *justifié par son incapacité à réaliser les objectifs prévus.*

Pour l’année *[ou mois, trimestre, semestre, etc],* les objectifs ont été arrêtés d’un commun accord et précisés à l’annexe jointe au présent contrat *[annexe doit être signée par le salarié].*

*Exemples d’indices de performance à retenir :*

*-CA TTC global par vendeur*

*-CA HT*

*-Panier moyen : CA par client encaissé*

*-Indice de vente= nombre moyen de pièces vendues par ticket de caisse*

*- Etc*

***Penser à préciser les modalités d’accomplissement du CA*** *– exemple : CA HT réalisé après encaissement effectif par la cliente, etc.*

**8) Lieu de travail**

**- Au choix -**

Soit :

M…………….. exercera ses fonctions à <préciser lieu de travail et adresse>.

Tout changement de ce lieu de travail au sein du même secteur géographique ne constitue pas une modification du contrat de travail.

Soit

Clause de mobilité

M…………….. exercera ses fonctions à <préciser lieu de travail et adresse>.

*Si la société appartient à un groupe, ajouter :*

M…………….. pourra être mis à disposition de manière temporaire dans un établissement existant ou futur appartenant à une entreprise du groupe <> situé dans la zone géographique suivante : <>.

En cas de besoins justifiés notamment par l'évolution de ses activités ou de son organisation, et plus généralement par la bonne marche de l'entreprise, l’entreprise <> se réserve le droit d’affecter M…………….. dans l'un quelconque de ses établissements actuels et/ ou futurs implantés dans la zone géographique suivante : <indiquez précisément la zone dans laquelle peut être imposée la mobilité (cette zone peut s'étendre à plusieurs départements, régions, à la France entière, à d'autres pays, etc.)[[4]](#footnote-4)>

Ces mutations pourront éventuellement entraîner un partage quotidien, hebdomadaire ou mensuel du temps de travail entre différents établissements.

M…………….. pourra être affecté occasionnellement en dehors des limites de la clause de mobilité géographique, à condition que cette affectation soit motivée par l’intérêt de l’entreprise, justifiée par des circonstances exceptionnelles et que le salarié soit informé préalablement dans un délai raisonnable du caractère temporaire de l’affectation et de sa durée prévisible.

*Eventuellement le cas échéant :*

Pour pallier les sujétions inhérentes à ce changement de résidence, l'entreprise accordera à M…………….. les avantages suivants : <prise en charge des frais de déplacement, de déménagement, de double résidence, etc.>

En cas de mise en œuvre de la présence clause, *M ……………………….*sera informé(e) <nombre de jours, semaines ou mois> avant son affectation effective dans son nouveau lieu de travail.

**- Fin de choix -**

**9)  Congés payés**

M………………. aura droit aux congés payés dans les conditions prévues par le code du travail et par la convention collective.

La date de ces congés est déterminée par accord entre la direction et *M ………*……….. compte tenu des nécessités du service.

**10)  Obligations professionnelles**

M…………….. s'engage à se conformer aux directives et instructions émanant de la direction ou de son représentant.

M…………….. est tenu d’observer, pendant l’exécution comme après la cessation du contrat de travail, une discrétion professionnelle absolue en ce qui concerne les faits ou informations dont il aura connaissance dans l’exercice ou à l’occasion de ses fonctions. Il (Elle) s’engage à ne pas réaliser de copies ni transmettre à un tiers les documents et les fichiers dont il (Elle) a communication dans le cadre de son travail.

Clause réservée à un salarié en contact avec la clientèle (vendeur, commercial…) :

Compte tenu de l’activité commerciale de l’entreprise, M ……………………devra porter une tenue vestimentaire correcte et convenable, ne portant pas atteinte à la stratégie commerciale de l’entreprise. Ainsi, le port de vêtements comportant une marque apparente directement concurrentielle des produits vendus par le magasin est prohibé.

Par ailleurs, le port de vêtements déterminés ou d’une tenue adaptée au style du magasin et aux produits vendus pourra être réclamée à M …………………… Dans le cas où une tenue spécifique sera imposée (uniforme, marque déterminée, vêtements de la société…), celle-ci sera fournie et entretenue par l’employeur.

M………………. ne peut pas emporter hors du magasin ou de l’entreprise des objets ou produits appartenant à celle-ci sauf <accord de son supérieur hiérarchique/ respect de la procédure interne en vigueur figurant dans le règlement intérieur ou sur la note de service n°…>. Toute soustraction d’une chose appartenant à l’entreprise sans autorisation pourra constituer une faute ou un motif de licenciement.

M…………….. s’engageà informer immédiatement la l’entreprise en cas d'absence quel que soit le motif et à produire dans les 48 heures les justificatifs appropriés.

M…………….. doit faire connaître sans délai tout changement de situation le concernant (domicile, situation familiale, enfants à charge...) ;

*M………………….* déclare être libre de tout engagement.

**11) Retraite complémentaire - Prévoyance – Mutuelle**

M…………….. sera affilié(e) *à la caisse (ou aux caisses)* de retraite complémentaire dont relève l'entreprise : <Nom et adresse des caisses> et au régime de prévoyance géré par <Nom et adresse de l'organisme> et au régime de frais de santé géré par <Nom et adresse de l'organisme>.

**12) Rupture du contrat de travail (hors période d’essai)**

Après la période d’essai, le présent contrat pourra être rompu à l’initiative du salarié ou de l’employeur. Dans l’un ou l’autre cas, un préavis devra être respecté conformément aux dispositions conventionnelles.

**13) Entretien sur les perspectives d’évolutions professionnelles**

M……………. est informé qu’il bénéficie, tous les deux ans, d’un entretien sur les perspectives d’évolution professionnelle. Il donnera lieu à la rédaction d’un document dont une copie sera remise à M……………………

Tous les 6 ans, cet entretien professionnel consistera en un état des lieux sur l’évolution des compétences de M……………..

**14) Protection des données personnelles**

Dans le cadre de la gestion du personnel et aux fins du traitement de la paie, l’entreprise est conduite à solliciter des données personnelles concernant M…………………… Ces données font l'objet d'un traitement par l’entreprise représentée par ……………… (prénom et nom) en sa qualité de ………………….. comme étant le responsable de ces traitements.

En signant le contrat, M……………..autorise l’entreprise à collecter, enregistrer et stocker ces données qui ne seront traitées et utilisées que dans la mesure de ce qui est nécessaire à l'exécution du contrat de travail, à l'accomplissement par l’entreprise des obligations qui lui incombent et dans la limite des délais de prescription applicables en matière sociale.

M………………..dispose d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'opposition et d'effacement de ses données ainsi que d'un droit à limitation du traitement de celles-ci.

**15) Dispositions diverses**

*M …………………….* déclare avoir été informé(e) que la convention collective nationale du commerce de détail de l’habillement et des articles textiles (n°3241) est applicable dans l’entreprise < *éventuellement, si c’est le cas* : et déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur>.

Fait le …………….., à…………………….. <lieu et date de conclusion> en deux exemplaires.

Pour la société (1) Le salarié (1)

(1) Signatures précédées de la mention manuscrite « Lu et approuvé ».

1. Une copie de la Carte d’étudiant est annexée au présent contrat de travail. [↑](#footnote-ref-1)
2. Une copie de la Carte d’étudiant est annexée au présent contrat de travail. [↑](#footnote-ref-2)
3. Exemple : semaine 1 : 20 heures, semaine 2 : 25 heures, semaine 3 : 30 heures, semaine 4 : 20 heures. La répartition de base de la durée du travail entre les 4 semaines du mois doit se reproduire à l’identique sur chaque mois de l’année. [↑](#footnote-ref-3)
4. La mutation définitive (sans limitation de durée) dans un autre établissement ne peut avoir lieu qu’au sein de la même société. Pour muter un salarié dans une société distincte, même si elle relève du même groupe ou de la même enseigne, vous devez obtenir préalablement l’accord du salarié car il s’agit d’un changement d’employeur. [↑](#footnote-ref-4)